

AVIS

RUR.23.323.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet d'extension de la RND
« Etang de Coubry » à Willerzie et Bourseigne-Neuve
(Gedinne)

Avis adopté le 31/03/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND (extension)
Date de réception : 21/03/2023 (par mail)
Références : PO 2023: 4427

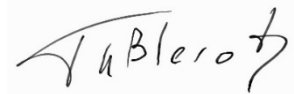
Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 28 mars 2023

Avis

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 28 mars 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant prise en compte des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND de Dinant, fondées sur sa connaissance du terrain.

Ce projet d'extension d'une superficie de 2,77 ha contribuera assurément à renforcer la cohérence du réseau des sites protégés dans la région. Afin d'éviter toute dérive, il serait en outre préférable que l'arrêté du Gouvernement wallon prévoie que l'usage de drone ne peut être autorisé qu'après avis de la Commission consultative de gestion, de la même manière que pour l'exercice de la chasse



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »